

25.02.2016 – 12:06 Uhr

Enfin !

Bern (ots) -

Le 1er janvier 2017, la loi fédérale sur la formation continue entrera en vigueur. Enfin ! Pour Travail.Suisse, un domaine important de la formation reçoit un élan précieux pour l'avenir. La qualité, la transparence et l'accès à la formation continue devraient tous être améliorés et renforcés. Il sera aussi plus clair comment la formation continue se positionne par rapport aux autres domaines de la formation. Enfin, la loi nomme aussi les tâches de la Confédération et des cantons en lien avec la formation continue. Travail.Suisse salue la mise en vigueur de la loi sur la formation continue pour le début de l'année prochaine. Notre société est marquée par des changements démographiques, technologiques, économiques et sociaux. La formation joue un rôle important pour nous permettre de maîtriser toutes ces questions. Grâce à la première loi nationale sur la formation continue, la Suisse dispose d'un instrument capable de lui permettre d'aborder les questions importantes dans le domaine de la formation continue. Grâce à cette loi par exemple, la promotion des compétences de base des adultes devient un thème auquel on peut s'attaquer. L'accès à la formation continue pour les personnes peu qualifiées et les personnes désavantagées devrait s'améliorer grâce à l'engagement des pouvoirs publics, mais aussi grâce aux projets des organisations de la formation continue. La loi traite aussi de la responsabilité de chaque individu par rapport à la formation continue, mais aussi de la responsabilité des employeurs. Ils doivent favoriser la formation continue de leurs collaborateurs et collaboratrices. Cela peut être, par exemple, par la création d'un environnement favorable à la formation au sein de l'entreprise. Les collaborateurs et les collaboratrices pourront attendre de leur employeur qu'il indique, dans une vision de l'entreprise sur la formation continue, comment il entend exercer sa responsabilité dans le domaine de la formation continue et quelles ressources en temps, en argent et organisationnelles il entend engager afin de favoriser la formation continue des collaborateurs et des collaboratrices. Du point de vue de Travail.Suisse, la loi sur la formation continue a un potentiel important pour résoudre les problèmes à venir.

Contact:

Bruno Weber-Gobet, Responsable Politique de la formation,
Travail.Suisse, tél. 031 370 21 11 ou 079 348 71 67.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100784453> abgerufen werden.